

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2016

DÉCISION N° 2016 / 37 / GPMD / 1

**PROJET DE CREATION DE NOUVEAUX BASSINS PORTUAIRES « CAP 2020 »
PAR LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE (59)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivant, notamment l'article L121-8,
- vu le courrier du Président du Directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque du 28 octobre 2016 et le dossier annexé,

Considérant que :

- le projet est d'intérêt national,
- les enjeux socio-économiques qui s'y attachent sont importants pour le développement du trafic conteneur,
- quelle que soit la solution envisagée, les impacts sur l'environnement ou l'aménagement du territoire sont significatifs,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Le projet de création de nouveaux bassins portuaires "Cap 2020" par le Grand Port Maritime de Dunkerque fera l'objet d'un débat public.

La Commission nationale du débat public en confiera l'animation à une commission particulière qu'elle désignera.

Le Président



Christian LEYRIT